

Sujet : [INTERNET] STOP AU PROJET EOLIEN

De : Pascal Masek <pascal.masek@yahoo.fr>

Date : 30/11/2022 11:11

Pour : "pref-eolien-moutonneau@charente.gouv.fr" <pref-eolien-moutonneau@charente.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

le projet éolien des berges de charente est une hérésie.

Projet érigé au nom des énergies renouvelables, ce projet est un non sens écologique.

- Les matériaux utilisés, la pollution durable des sols générée par les quelques 1500 tonnes de béton nécessaires pour créer la base de l'éolienne en témoignent

- La nuisance visuelle est purement scandaleuse. Faire coexister dans le même champ visuel une église romane ou un chateau médiéval avec un mat de 165 mètres de haut est une atteinte au patrimoine français Devons-nous laisser notre patrimoine s'appauvrir? Devons-nous accepter de voir le prix de nos biens fondre comme neige au soleil, pendant que quelques particuliers peu scrupuleux s'enrichissent sur le dos de notre patrimoine culturel?

- La Charente a déjà largement payé son ecot, avec un nombre record d'éoliennes sur ses terres (37 en Nord Charente). Combien de temps allons-nous poursuivre cette folie?

- Allons-nous faire fi des études qui démontrent les unes après les autres les incidences néfastes de ces éoliennes sur la santé et la faune?

Nos gouvernants sont peu constants dans leurs choix, en témoignent notamment nos pirouettes sur l'énergie nucléaire ou les incitations à consommer du diesel il y a quelques années. La position de la France au sujet des éoliennes variera-t-elle au gré du vent? L'économie du projet et son écologie semblent encore à démontrer et nous assistons une fois de plus à un mouvement précipité, non concerté et anti-démocratique avec ce type de projet.

Pour toutes ces raisons, je m'oppose de manière catégorique à ce nouveau projet éolien sur les berges de la charente et vous invite à vous opposer à ce projet néfaste pour les populations locales.

Ainsi, Je vous prie, Monsieur le Commissaire Enquêteur, d'émettre un avis défavorable à ce projet et d'agrèer l'expression des mes respectueuses et sincères salutations.

Pascal MASEK

Sujet : [INTERNET] Opposition au projet éolien "Berges de la Charente"

De : "4daltons" <4daltons@wanadoo.fr>

Date : 30/11/2022 13:15

Pour : <pref-eolien-moutonneau@charente.gouv.fr>

PROJET **d'avis défavorable** au

projet de construction de 4 éoliennes dit « des Berges de la Charente »

Dr J-Louis CARDE - 13 rue JOUBERT 16240 VILLEFAGNAN

A l'attention de Monsieur le Commissaire-enquêteur

Monsieur le Commissaire

Je tiens à vous faire part de mon opposition à l'installation de nouvelles éoliennes dans notre région Nord-Charente et je suis contre le projet des « Berges de la Charente (Aunac-Bayers).

Rien que dans notre zone « Nord-Charente » (sans compter le Sud Vienne & Deux-Sèvres limitrophes), nous pouvons déjà comptabiliser presque une centaine d'éoliennes installées, et presque autant en projets.

De certains points de ma commune, je peux déjà en compter facilement 50 à vue d'œil !!!!

Dans le cas spécifique de **MOUTONNEAU** et sa région, et hormis les nombreuses raisons qui peuvent justifier l'interdiction d'éoliennes, (voir en fin de texte), s'ajoute le fait que leur implantation est prévue dans une zone en perspective avec une vallée splendide (comme le rappelle pernicieusement le titre du projet « *Berges de la Charente* »), avec plusieurs monuments historique classés :

Le Château de Bayers, de Verteuil, l'église de Lichères etc. ...

Je note d'ailleurs que le projet n'est pas conforme au cahier des charges édicté par le pays Ruffécois en particulier, le non respect des distances vis-à-vis des monuments historiques

Ce projet vient également se cumuler avec deux autres projets en cours dans notre Région, celui de Paizay-Naudouin, en pleine zone historique du Château de **Saveilles** et un autre projet Prévu dans le pays de Villefagnan.

Je constate que déjà, d'autres sites remarquables en Charente, tels que celui de l'église de Lichères, n'ont pas été épargnés par des projets précédents!

La protection de notre patrimoine historique et géographique en particulier dans un cadre touristique justifie qu'on arrête de défigurer notre campagne Charentaise.

Je vous rappelle que la France est le 1^{er} pays d'accueil touristique au monde.

C'est donc pour notre pays une question de survie que de respecter les sites touristiques.

Il s'agit donc d'interdire toute implantation dans des lieux où sont situés des sites protégés.

Déjà, le choix presque unilatéralement au profit d'éoliennes nous paraît abusif, et ce, pour des raisons d'intérêts discutables, alors qu'il existe d'autres énergies renouvelables encore peu explorées. Il est possible d'utiliser par exemple l'énergie hydraulique en installant des systèmes hydrauliques dans les cours d'eau ou en utilisant les marées.

- Cas des turbines des marais vendéens
- Cas des essais dans la Loire à proximité d'Orléans (hydroliennes à turbines)
- Cas des hydroliennes à ondulations

- Cas des centrales tourbillonnaires
- Cas des usines marée-motrices
- Cas des barrages bien exploités en France mais qui méritent peut être une modernisation.

Ces moyens, (au moins les premiers cités), respectent l'écologie, contrairement aux éoliennes, et n'ont pas leurs nombreux inconvénients.

On peut s'interroger sur les raisons qui poussent actuellement nos dirigeants à favoriser exagérément les éoliennes alors qu'il est possible de proposer d'autres énergies renouvelables aussi efficaces et plus respectueuses de l'environnement.

Notre voisin Allemand, qui est actuellement notre premier fournisseur d'éoliennes y est peut-être pour quelque-chose !

Mais de plus, je constate également un phénomène tout à fait inique concernant l'implantation très inégale des éoliennes en France :

Certaines régions comme l'île de France ou la région Alpes-côte d'azur assez puissantes pour s'opposer, sont totalement protégées, et même, dans notre région de la Nouvelle Aquitaine, nous constatons une répartition très inégale, au détriment des départements les plus pauvres, tels la Charente (16), la Vienne (86) et les Deux-Sèvres (79) pour qui les subventions qu'ont leurs proposent ne sont pas négligeables au regard de leur sous-développement et qui sont, de ce fait, plus facilement convaincues.

Corolairement, les terrains les plus de notre région, dont le foncier est plus élevé, sont épargnés. (Ex : vignoble du Cognac)

Je pense donc, qu'outre le choix discutable de ce type d'énergie, l'implantation dans une zone déjà largement saturée en éoliennes n'a pas de justification.

Je vous remercie, Monsieur le Commissaire, de bien vouloir porter à la connaissance de la préfecture ma réflexion.

J-Louis CARDE

Arguments en défaveur de l'implantation d'éoliennes : Nombreux risques incontestables

- 1° saturation de notre région dont les objectifs énergétiques éoliens 2030 sont déjà atteints.
- 2° existence d'alternatives en particulier énergie hydraulique fluviale
- 3° tourisme dégradé : impact paysager : (nombreux monuments historiques et qualité de vie)
- 4° risques sanitaires pour les habitants causés en particulier par les Infra-sons
- 5° risques pour la faune et la flore en particulier les Chiroptères.
- 6° Forte dépréciation immobilière
- 7° aspects économiques dont coûts d'entretien et de démontage largement sous-évalués
- 8° Transparence douteuse du projet en particulier sur engagement de restauration des terrains si arrêt des installations. (coût largement sous-estimé)
- 9° Non respect du « guide de l'Eolien » (PLUI) de la C.C. Val de Charente et pays Ruffécois.
- 10° Blocage de l'implantation de certains projets communaux une fois les éoliennes installées (haies, lotissements, zones d'activité diverses etc...)

NB1 : *Qu'on ne vienne pas nous dire que les pétitions des habitants des communes qui ne jouxtent pas directement le projet ne sont pas concernées. Les effets négatifs cités ne s'arrêtent pas aux limites d'une commune ! ... malheureusement !*

NB2 : *Il est inacceptable de comptabiliser dans les avis négatifs des habitants les avis des entreprises et des personnes qui ont un quelconque avantage dans le projet, et qui de ce fait, sont « **judge et partie** ».*

Sujet : [INTERNET] Contribution projet éolien de Moutonneau

De : Yves de La Meslière <y.mesliere@gmail.com>

Date : 30/11/2022 18:41

Pour : pref-eolien-moutonneau@charente.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Déjà saturé, le nord Charente continue de voir s'accumuler les projets éoliens. Quel saccage de nos campagnes et de nos sites (église de Lichère, Château de Bayers, vallée de la Charente)

C'est un véritable génocide de notre région.

Les sociétés éoliennes ne respectent rien. Il ne faut pas les laisser faire.

Vous aurez bien compris que je suis totalement opposé à ce projet.

Merci de donner un avis défavorable à ce projet.

Veuillez agréer, Monsieur le commissaire, mes salutations les meilleures.

Yves de La Meslière

Londigny